

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction des Territoires et de l'Action Sociale
12638

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 20 SEPTEMBRE 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO**

OBJET : Soutien aux associations de lutte contre la précarité. Exercice 2019. Subvention de fonctionnement et participation financière - 1ère répartition.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département finance chaque année les projets de plusieurs associations du territoire œuvrant dans le domaine de l'action sociale. Ces projets, qui s'adressent à l'ensemble de la population précarisée du département, visent à la réduction des inégalités sociales, à l'accès aux droits et à la justice, à l'accès à l'alimentation, à l'accueil et à l'accompagnement social, notamment des jeunes, vers l'insertion sociale et professionnelle, à la mise à l'abri des mères isolées, ainsi qu'à l'aide et à l'accompagnement social au sein des commissariats en faveur des personnes victimes.

De manière plus globale, les actions menées par ces associations s'inscrivent pleinement dans les orientations de la politique d'action sociale mise en œuvre par le Département, et en particulier dans le cadre des programmes de lutte contre les exclusions.

Sont soumises à l'appréciation de la Commission permanente les demandes de subventions de fonctionnement formulées par diverses associations ainsi qu'une demande de participation financière formulée par l'aide juridique des Bouches-du-Rhône (CDAD13) auprès du Département, au titre de l'année 2019, conformément au tableau joint au présent rapport.

Le montant total des subventions et de la participation financière à allouer pour la présente répartition s'élève à 458 327 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL

